



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de plan État-régions

Question écrite n° 26646

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le niveau d'exécution des contrats de plan État-régions pour la période 2000-2006. Près de quatre ans après leur signature, la mise en oeuvre de ces contrats semble en effet avoir pris un retard considérable, dont les gels budgétaires successifs détériorent encore les possibilités d'amélioration. Globalement, au vu des autorisations de programmes accordées, il semble que les contrats en cours connaissent un taux d'exécution de 49 %, inférieur de huit points au taux d'exécution théorique de 57 % attendu à ce stade de leur déroulement. Il le remercie de lui indiquer la manière dont le Gouvernement conçoit la poursuite de leur mise en oeuvre d'ici 2006 et les moyens qu'il entend mettre au service du respect des engagements de l'État dans ce domaine. - Question transmise à M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire.

Texte de la réponse

Concernant les difficultés d'exécution des actuels contrats de plan, le Gouvernement rappelle, face à certaines critiques, que la précédente génération des contrats de plan, prévue pour durer de 1994 à 1998, s'est de fait étalée jusqu'en 1999. A la fin 1999, le taux d'engagement de la part de l'Etat, toutes régions confondues, s'est monté à 92 %, illustrant déjà à cette époque que l'exécution des contrats de plan était devenue progressivement de plus en plus difficile, non seulement pour des raisons financières mais aussi parce que la dispersion de leurs actions y était sans doute excessive ce qui les rendait de moins en moins lisibles et de plus en plus complexes à mettre en oeuvre. Pour ce qui concerne la génération actuelle des contrats de plan, le taux d'exécution des contrats de plan État-Région est, à la fin 2003, de 46 %. Il y a donc un retard de programmation, dont il faut noter qu'il est apparu dès le début des contrats : les lois de finances pour 2000, 2001 et 2002, préparées par le gouvernement précédent, ont affecté des moyens insuffisants : - 35,1 % au total alors que le déroulement normal aurait exigé 42,8 % de crédits prévus, soit un retard de près de 8 % sur l'écart de 11 % constaté aujourd'hui. On ne peut donc faire porter au gouvernement actuel l'entière responsabilité du retard constaté ce jour, même s'il est vrai que les contraintes budgétaires actuelles risquent d'accentuer ce décalage. De même, le précédent gouvernement a retenu une vision très large, trop large des CPER en y incluant quasiment toutes les politiques publiques, y compris celles qui n'étaient pas au coeur des compétences des régions. Ainsi, les engagements de l'État ont augmenté de 41 % entre la 3e génération des contrats de plan (1994-1999) et la génération actuelle. Il s'en est suivi une dispersion des actions et un manque de lisibilité des contrats de plan qui rendent aujourd'hui leur exécution plus difficile sans identifier les grandes priorités mobilisant le partenariat Etat - collectivités locales. Il n'en demeure pas moins que les engagements pris par l'État dans le cadre des actuels contrats de plan seront honorés même si une période plus longue que prévue à l'origine sera sans doute nécessaire pour y parvenir. Par ailleurs, le Gouvernement, qui demeure attaché à la politique contractuelle, rappelle qu'il a lancé dès cette année une réflexion associant notamment les associations de collectivités locales, les délégations parlementaires à l'aménagement du territoire et le conseil économique et social, sur le devenir des contrats de plan en proposant de les rendre plus courts et plus ciblés, ce qui les rendra, également, moins dépendants des aléas de la conjoncture économique traversée par notre pays. Les orientations

correspondantes seront arrêtées à la fin de l'année.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26646

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 octobre 2003, page 7919

Réponse publiée le : 10 août 2004, page 6231